

INITIATION À LA DORURE SUR CUIR – 19 JANVIER 2025

OBJECTIF : S’initier à la dorure sur cuir

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Réaliser une plaquette, composée de filets et de fleurons, au froid naturel et /ou à l’oeser.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public adulte

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis en dorure

Aptitude au travail manuel

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D’ORGANISATION

6 heures en présentiel

Une journée de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00, un dimanche hors vacances scolaires zone C.

L’AAAV se réserve le droit de ne pas ouvrir ce stage si le nombre de participants est insuffisant.

Confirmation 15 jours avant date du stage.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Mini : 6 - Maxi : 12

PRIX : 130 €

Formation professionnelle : 160 €

Rappel : adhésion à l’AAAV obligatoire :

Membre : 30€

Membre bienfaiteur : 100 € ou montant libre

LIEU DE LA FORMATION

28 bis, Chemin du Tour des Bois

78400 CHATOU

CONTENU DE LA FORMATION

Présentation des outils et du matériel. Description des différents procédés de décor et de dorure. Élaboration d’un projet de décor à réaliser sur une plaquette, à base de filets et de fleurons. Démonstration de prise de mesures au compas à pointes sèches. Report du projet sur la plaquette. Démonstration des gestes et des tests de température des outils. Réalisation du décor à l’aide de palettes et de fleurons, soit au froid naturel soit à l’oeser. Initiation au titrage.

A APPORTER

Porte-mine, gomme, règle en métal, équerre, ciseaux, compas pointe sèche, un plioir (si vous en avez), rouleau de scotch, une feuille de papier millimétré, un cahier pour prendre des notes.

PROFIL DU(DES) FORMATEUR(S) – Julie VILMAIN

Doreur expérimenté titulaire d’un DMA Arts Graphiques – Option reliure et dorure.

MODALITÉS D’ÉVALUATION

Contrôle du travail effectué au fur et mesure des étapes de réalisation. Évaluation initiale des acquis. Évaluation formative de l’objectif de développement des compétences. Questionnaire d’évaluation de la formation en fin de stage.

MÉTHODES ET TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Méthode démonstrative. Explications et démonstrations des gestes par le formateur, suivi de la réalisation par le stagiaire. Correction par le formateur, au fur et à mesure de la réalisation et au final.

MOYENS TECHNIQUES

Mise à disposition d’un atelier doté d’outils et gros matériels (hors cuirs et papiers) nécessaires à l’exécution des réalisations

ATELIER D’ARTS APPLIQUES DU VESINET - Formation d’adultes aux métiers d’art

Association Loi 1901 – Siret : 324 096 130 00020 – APE 9499Z – Siège social : Mairie du Vésinet 60 boulevard Carnot 78110 Le Vésinet

Administration et formation : 28 bis Chemin du Tour des Bois - 78400 Chatou - 01 39 52 85 90 – aaav@wanadoo.fr – www.aaav.asso.fr
Déclaration d’activité enregistrée sous le n° 11780461178 auprès du préfet de la région Ile-de-France (ce n° d’enregistrement ne vaut pas agrément de l’Etat)

Association non assujettie à la TVA (art. 261-7 du CGI)